

RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2024

**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE
ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 700 000 \$**

PROCÉDURE	DATE	NUMÉRO
Avis de motion et dépôt projet de règlement	2024-04-30	12559-04-2024
Adoption du règlement	2024-06-04	12575-06-2024
Approbation du ministre des Affaires Municipales	2024-05-30	
Avis public d'entrée en vigueur	2024-06-10	
Entrée en vigueur	2024-06-10	
Amendé par résolution		
Amendé par le règlement		
Abrogé par le règlement		



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

RÈGLEMENT NUMÉRO 311-2024

**DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE
ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 700 000 \$**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'une niveleuse ;

ATTENDU QUE pour réaliser ladite acquisition, un emprunt est requis ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 30 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

LE CONSEIL DÉCRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : Le Conseil est autorisé à acquérir une niveleuse pour réaliser l'entretien de ses infrastructures pour une dépense au montant de 700 000 \$;

ARTICLE 2 : Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 700 000 \$ sur une période de quinze ans.

ARTICLE 3 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



Jean Simon Levert
Maire



Matthieu Renaud
Directeur général et greffier-trésorier

Date d'entrée en vigueur : 10 Juin 2024

Date d'affichage de l'avis public : 10 Juin 2024